

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS250

présenté par

M. Taite, Mme Périgault, M. Bourgeaux, Mme Petex-Levet, Mme Alexandra Martin, M. Bony,
M. Portier, M. Brigand, M. Dive, M. Neuder, M. Bazin, M. Forissier et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.